



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archéologie

Question écrite n° 6992

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les mesures prises par le Gouvernement pour sauvegarder le premier habitat troglodytique, datant des xive-xve siècles, découvert à Paris sous le jardin du musée Balzac, rue Raynouard.

Texte de la réponse

L'intervention archéologique effectuée en août et septembre 2002 sur le site de la maison de Balzac (Paris, 16e arrondissement) est une opération préalable au comblement d'un réseau souterrain jugé nécessaire par l'inspection générale des carrières de la ville de Paris dans le cadre du réaménagement du musée (bâtiment, jardin). En l'état actuel, l'inspection générale des carrières juge périlleux de conserver, sans intervention technique, ce réseau souterrain. La direction des affaires culturelles de la ville de Paris et le musée Balzac réfléchissent de leur côté à l'intégration d'une partie de l'habitat troglodytique au circuit de visite du musée. Des sondages archéologiques complémentaires seront réalisés sur le reste de la parcelle acquise par la ville de Paris dans le cadre de l'extension du musée, de manière à détecter un éventuel habitat qui, après la fouille archéologique préventive, se prêterait davantage aux objectifs muséographiques et ne poserait pas les mêmes problèmes de stabilité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6992

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4385

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 763